



## Modification avantages sans consultation CE/RP

Par **GCUC56**, le **21/06/2012** à **10:43**

Bonjour, je travaille dans une société de 250 salariés environ non représenté par des syndicats. La direction vient d'envoyer à l'ensemble des salariés une nouvelle charte d'utilisation du véhicule de société modifiant les avantages d'utilisation de celui-ci. Est-ce légal? merci par avance pour votre retour.

Par **janus2fr**, le **21/06/2012** à **11:58**

Bonjour,  
S'il s'agit bien de véhicules de service (et non véhicules de fonction), de quels avantages parlez-vous ?  
Un véhicule de service étant, par essence, réservé à l'usage professionnel...

Par **P.M.**, le **21/06/2012** à **14:07**

Bonjour,  
Il faudrait savoir si même si ce ne sont pas des délégués syndicaux, il y a des Représentants du Personnel, ce qui semble être le cas...  
Il est parfois admis que le véhicule société puisse être utilisé pour les trajets domicile / travail sans que cela constitue un avantage en nature, il faudrait savoir si c'est cela que ça vise mais effectivement, il faudrait davantage de précisions...